

Quelle obligation sanitaire s'applique à ma station de compostage ?

Effluents d'élevage pour un retour au sol (ICPE ou RSD)							Déchets d'origine végétale (RSD)	Déchets de Cuisine et de Table (DCT : arrêté du 9/04/2018)	
Plateforme connexe d'une exploitation			Plateforme non connexe d'une exploitation					Compostage de proximité	
A destination d'un particulier	A destination d'un professionnel		Pas de cession	A destination d'un particulier	A destination d'un professionnel			Usage local uniquement	
	< 3 t/jour	> 3 t/jour			< 3 t/jour	> 3 t/jour		< 1 t/semaine	> 1 t/semaine
Agrément sanitaire	Enregistrement	Agrément sanitaire	Pas de démarche	Agrément sanitaire	Enregistrement	Agrément sanitaire	Pas de démarche	Pas de démarche	Agrément sanitaire

⚠ Différent de l'enregistrement en ICPE.

Quel intérêt de passer du statut "déchet" au statut "produit" ?



Surfaces d'épandage

Valeur marchande



Comment mettre mon produit sur le marché ?

Option 1 : La plus adaptée au contexte de l'île

Normes AFNOR

Engrais organiques, amendements, supports de culture...

Dépôt des analyses à un laboratoire **COFRAC**

Critères d'éligibilité : respect des seuils réglementaires fixés par la norme.

→ Réaliser plusieurs analyses par an en fonction du tonnage produit.

Exemples : Ferticycle, compost de déchet vert, écume de sucrerie, recyclage de l'Ouest...

Fréquence d'analyse pour l'obtention des normes AFNOR

Engrais organique : NFU 42-001 Quelques exemples : Amendement organique : NFU 44-051

Type d'analyse	Tonnage annuel de production				Type d'analyse	Tonnage annuel de production	
	0 à 100t/an	100 à 500t/an	500 à 1000t/an	Plus de 1000t/an		0 à 350t/an	350 à 3500t/an
Analyses agronomiques	1/an	2/an	3/an	4/an	Analyses agronomiques	2/an	3/an
ETM	1/an	1/an	1/an	2/an	ETM	1/an	2/an
Pathogènes	1/an	1/an	1/an	2/an	Microbiologie	1/an	2/an
CTO	Pas obligatoire en routine, mais la conformité est requise				Inertes et impuretés	1/an	2/an
					CTO	1/an	1/an

Option 2 : La plus technique

Cahier des charges approuvé par voie réglementaire

Fertilisants, adjuvants et supports de culture.

Pour les processus de méthanisation agricole uniquement.

Pour aller plus loin : Arrêté du 20 octobre 2020



Option 3 : La moins adaptée aux effluents d'élevage

Marquage fertilisant CE

Valable 5 ans

Fertilisants, supports de culture, biostimulants...

Nombreuses démarches administratives, coûteux.

Pour aller plus loin : RCE 2019/1009



Option 4 : La plus contraignante mais la plus sécurisée

Autorisation de Mise sur le Marché ANSES

Valable 10 ans

Fertilisants, biostimulants et supports de culture.

Procédure très longue et homologation difficile à obtenir.
Exemples : Cendres de bagasse, Fertipei

Pour aller plus loin : AMM ANSES

